

Ville d'ACHÈRES
Direction de l'Éducation
Service Enfance

Projet Pédagogique

ALSH élémentaire et maternel Marcel Pagnol

27 rue du 8 mai 1945
78260 Achères
01-39-11-38-16
alsh-pagnol@mairie-acheres78.fr

Année 2025-2026

SUR LES TRACES DE MARCEL PAGNOL



SOMMAIRE

A. PRÉSENTATION

- I. Présentation de la ville
- II. Présentation de la structure
- III. Présentation du public

B. LES OBJECTIFS

- I. Le projet éducatif
- II. Les objectifs pédagogiques
- III. Les thématiques
- IV. Grille d'évaluation

C. LE RÔLE DE CHACUN

- I. L'équipe
- II. Le rôle du directeur
- III. Le rôle de l'animateur
- IV. Le non négociable
- V. L'évaluation

D. LE FONCTIONNEMENT

- I. La journée type
- II. Les réunions

E. LES RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

- I. Les règles de vie
- II. L'infirmierie
- III. Les déplacements
- IV. La sécurité
 - a) Incendie
 - b) PPMS

A. PRÉSENTATION

I. Présentation de la ville

Située au nord-est du département des Yvelines, la ville d'Achères est délimitée par la forêt de St Germain en Laye et la Seine.

Reconnue comme site pilote du département en matière de tri sélectif, Achères est également caractérisée comme ville jeune avec une population qui s'élève aux environs de 22000 habitants, majoritairement de classe moyenne.

La commune est découpée en 5 quartiers (Centre-ville, Chêne feuillu, Plante d'Hennemont, Champs de Villars et la Gare) et d'une zone industrielle. Le territoire dispose d'un patrimoine communal riche et diversifié ainsi que de nombreux équipements culturels et sportifs.

Les principales infrastructures:

- 2 gares (Achères-Ville et Achères Grand Cormier)
- 1 mairie et 1 Espace Famille
- 7 écoles maternelles et 8 écoles élémentaires
- 1 école primaire
- 2 collèges
- 1 lycée
- 1 centre de santé
- 1 PMI
- 2 gymnases (Claude Rouffy et Jean Vilar)
- 2 complexes sportifs (Petit Arche et Georges- Bourgoin)
- 1 espace sportif (Jocelyne-Triadore)
- 2 terrains de pétanques
- 7 ALSH et 2 ALIA
- 3 multi accueils
- 2 micros crèches
- 1 maison de retraite (Georges Pompidou)
- 1 maison des jeunes
- 1 maison des parents
- 1 maison de quartier
- 1 maison des associations
- 1 bureau information jeunesse (BIJ)
- 1 ludothèque
- 1 centre culturel (CCA)
- 1 conservatoire
- 1 espace musical: le SAX
- 1 cinéma Pandora
- 1 bibliothèque multimédia (Paul Eluard)

II. Présentation de la structure

L'accueil de loisirs Marcel Pagnol se situe au 27 rue du 8 mai 1945 sur Achères.
L'alsh se compose de :

- 2 grandes salles d'activités et d'accueil
- 1 salle annexe d'activité qui sert aussi de salle d'accueil si besoin
- 1 salle ALIA (enfants en situation de handicap)
- 1 cuisine
- 1 salle qui fait office de salle animateurs
- un espace extérieur avec bacs de jardinage
- un local rangement et nettoyage peinture

III. Présentation du public

L'ALSH Marcel Pagnol accueille :

- Les enfants de Grande Section scolarisés dans les groupes scolaires :
 - Henri Wallon
 - Célestin Freinet
 - Louis Juvet
- Les élèves de CP, CE1 et CE2 des écoles élémentaires :
 - Henri Wallon
 - Paul Langevin
 - Claudie Haigneré

ALIA : accueil de loisirs inclusif et adapté, est une unité avec des éducateurs de la ville afin de proposer un accueil adapté et inclusif pour des enfants en situation de handicap et ou ayant des troubles de comportement et cognitif.

Accueil inclusif et adapté (ALIA)

L'accueil de loisirs met en place un dispositif ALIA (Accueil de Loisirs Inclusif et Adapté) afin de garantir la participation de tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap, aux activités proposées.

Objectif principal :

Permettre à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe, de participer aux activités et de vivre pleinement l'expérience collective, dans le respect de ses besoins et de ses rythmes.

Moyens mis en œuvre :

- Accompagnement individualisé : mise en place d'adaptations pédagogiques et matérielles, et, si besoin, présence d'un animateur référent pour soutenir l'enfant.
- Travail en partenariat : collaboration avec les familles, les structures médico-sociales et les associations spécialisées afin de construire un projet d'accueil cohérent et personnalisé.
- Sensibilisation du collectif : actions auprès de l'ensemble des enfants et de l'équipe pour développer le respect, la tolérance et l'entraide.
- Mixité et inclusion : les enfants accueillis dans l'ALIA participent aux activités du centre avec leurs camarades, afin de favoriser la rencontre, le partage et la découverte de la différence comme une richesse.
- Évaluation continue : un suivi régulier permet d'adapter les modalités d'accueil et de garantir le bien-être de l'enfant.

Valeurs éducatives :

Le dispositif ALIA incarne les valeurs de solidarité, de bienveillance et d'équité. Il contribue à la construction d'un accueil réellement ouvert à tous, dans lequel chaque enfant peut grandir, apprendre et s'épanouir aux côtés des autres.

Chaque Mercredi des activités sont proposées en collaboration et proposées à TOUS LES ENFANTS.

B. LES OBJECTIFS

I. Le projet éducatif

Une volonté politique au service d'une ambition forte.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, une complémentarité des temps éducatifs.

Ainsi, la commune d'Achères a mené ce travail dès 2021 par l'élaboration d'un nouveau PEDT à l'issue d'une phase de concertation avec les acteur.rice.s de l'Éducation nationale, les parents d'élèves, et les acteur.rice.s éducatif.ves locaux.ales, et ce afin de réfléchir ensemble aux actions éducatives souhaitées lors des temps périscolaires encadrés par la Ville et aux modalités de leur mise en cohérence avec les autres temps de l'enfant et les autres partenaires.

Cette réflexion a ainsi permis de proposer un premier projet éducatif qui prend la forme d'un engagement entre la collectivité, les services de l'Etat et les partenaires pour une période de 2022 à 2026, retranscrit dans un document simple et accessible à tous.

Ce projet éducatif a pour ambition de rassembler l'ensemble des partenaires autour « d'un projet qui portera des valeurs communes que sont :

- **La réussite éducative de tous** : donner à chaque famille et chaque enfant tous les moyens nécessaires à une réussite éducative et scolaire et bâtir un projet pour l'ensemble des enfants tout en tenant compte des besoins de chacun d'entre eux ;
- **L'épanouissement personnel** : développement de l'estime de soi, de l'autonomie et du bien-être ;
- **Le vivre ensemble** : l'ouverture au monde et aux autres, la citoyenneté et l'éco- citoyenneté, la laïcité, la solidarité ;
- **Développer l'accompagnement à la parentalité** tout au long du cursus du jeune Achérois ;
- **Développer l'articulation entre les différents temps, espaces et partenaires** (transition entre les temps, communication, continuité, etc...) ».

Les AXES du PEDT

Axe 1 : Construire pour chaque enfant/jeune un parcours éducatif favorisant son bien-être, sa réussite et son épanouissement

➤ *Un.e enfant, un parcours !*

Objectif 1 : Développer les dispositifs favorisant la réussite et l'épanouissement de l'enfant/jeune

- ✓ Repenser et renforcer les dispositifs de soutien et d'aide quel que soit l'âge ;
- ✓ Remettre l'enfant au cœur des parcours ;
- ✓ Améliorer la santé et le bien-être de tous
- ✓ Favoriser le développement des compétences psychosociales à tout âge.

Objectif 2 : Renforcer l'inclusion des enfants et jeunes présentant des besoins éducatifs particuliers

- ✓ Rendre lisible une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap ;
- ✓ Améliorer la formation, l'outillage et les liens des professionnels ;
- ✓ Repenser de façon collégiale et individualiser les parcours.

Objectif 3 : Renforcer l'offre éducative en direction des jeunes

- ✓ Prévenir les ruptures et l'enfermement dans des conduites à risque ;
- ✓ Développer des « activités supports » de formation citoyenne et de socialisation ;
- ✓ Mobiliser des actions « vers » ce public.

Axe 2: Renforcer la dynamique éducative collective territoriale pour promouvoir la continuité éducative dans l'intérêt de l'enfant

- *Un.e enfant, des éducateur.rice.s au service d'une prise en charge globale et individualisée !*

Objectif 1 : Développer une politique locale commune de réussite éducative

- ✓ Passer du plan territorial à une réelle politique territoriale ;
- ✓ Mobiliser et revaloriser tous les acteur.rice.s éducatif.ve.s ;
- ✓ Promouvoir l'action concertée des partenaires éducatifs de l'enfant et du jeune.

Objectif 2 : Favoriser l'implication et la mobilisation des parents au sein de la communauté éducative

- ✓ Repenser leur rôle « politique » ;
- ✓ Soutenir l'implication des parents en tant que 1ers éducateur.rice.s ;
- ✓ Impliquer davantage les représentant.e.s de parents d'élèves ;
- ✓ Valoriser les compétences parentales.

Axe 3 : Ouvrir le champ des possibles pour lutter contre les inégalités éducatives et construire le·a citoyen·ne de demain

- *Un·e enfant, un·e citoyen.ne !*

Objectif 1 : Favoriser l'accès de tous·tes au sport, à la culture et aux savoirs

- ✓ Découvrir les différentes formes de pratiques culturelles, sportives et artistiques ;
- ✓ Offrir à l'enfant et au jeune différentes situations d'apprentissage ;
- ✓ Développer des actions innovantes de transmission et de partage.

Objectif 2 : Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté

- ✓ Favoriser l'approche interculturelle et intergénérationnelle ;
- ✓ Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre dans son altérité et ses différences ;
- ✓ Développer l'esprit critique et la prise de parole constructive.

Objectif 3 : Accompagner l'autonomisation, l'orientation et l'insertion des jeunes

- ✓ Créer les conditions d'un choix réfléchi et éclairé d'orientation ;
- ✓ Développer l'offre 18-25 ans ;

- ✓ Mobiliser l'accompagnement au projet comme outil d'émancipation et d'autonomisation.

II. Les objectifs pédagogiques de la structure :

1. Découvrir Marcel Pagnol et son univers

- Comprendre, avec des mots simples, qui était Marcel Pagnol (un écrivain qui aimait raconter son enfance et la Provence).
- Découvrir ses histoires à travers des versions courtes et adaptées (albums illustrés, extraits de films courts, contes racontés).

2. Découvrir la Provence et ses traditions

- Identifier les paysages de Provence : collines, garrigues, fontaines, villages.
- Découvrir quelques objets ou traditions (pétanque, santons, cuisine simple comme la fougasse ou l'aïoli).
- Apprendre quelques mots provençaux amusants.

3. Développer la créativité et l'expression

- **Corps et voix** : s'exprimer à travers de petites scénettes (mime, dialogues simples).
- **Arts plastiques** : fabriquer des décors (collines en carton, cabanon, santons).
- **Oralité** : raconter une histoire inspirée de Pagnol avec ses propres mots.

4. Favoriser la coopération et la socialisation

- Travailler en petits groupes pour créer un projet commun (une mini pièce, une fresque, une expo).
- Apprendre à écouter les autres et attendre son tour de parole.
- Encourager l'entraide (grands qui aident les plus petits).

5. Développer les sens et la curiosité

- Observer la nature lors de balades (écouter les cigales, sentir les plantes).
- Goûter des produits provençaux (avec précautions : olives, tapenade, fruits).
- Découvrir la musique et les sons de la Provence.

6. Respect de l'environnement et du patrimoine

- Prendre soin de la nature lors des sorties (ne pas cueillir, ne pas jeter de déchets).
- Comprendre que les paysages sont précieux et qu'il faut les protéger.

III. Les thématiques

- **PROJET CINÉMA**
- **DÉCOUVERTE DE MARCEL PAGNOL**
- **PROJET ART ET PEINTURE DU SUD**
- **DÉCOUVERTE DES SPORTS DU SUD**
- **NATURE ET JARDINAGE**
- **PROJET CULINAIRE “ la cuisine du sud”**

C. LE RÔLE DE CHACUN

L'équipe d'animation

- Directeur / Adjointe
 - Garant du projet pédagogique et du respect des objectifs éducatifs.
 - Assure la sécurité physique, affective et morale des enfants.
 - Coordonne l'équipe et les partenariats éventuels (parents, associations, intervenants extérieurs).
 - Valide et organise le planning des activités et des sorties.
- animateurs / Animatrices
 - Préparent, animent et adaptent les activités selon l'âge des enfants.
 - Encouragent l'expression de chacun et la participation au projet collectif.
 - Veillent à la sécurité et au bien-être de chaque enfant (physique et émotionnel).
 - Favorisent la coopération, le respect des règles et la découverte ludique de l'univers de Marcel Pagnol.

- Observateurs bienveillants, ils repèrent les besoins de chaque enfant et ajustent les activités si nécessaire.

L'ÉQUIPE D'ANIMATION :

DIRECTEUR : Sophiane FRIGUI (BAFD) en cours de VAE BPJEPS LTP

ADJOINTE : Anissa TERBECHE (BAFD EN COURS)

ANIMATEURS :

Meriem Bouhadjar (BAFA)

Samira Hadoun (BAFA)

Sandrine Baes (NON DIPLOME)

Sandy Antony (BAFA) 90% demie journée

Wendy Ravache (BAFA)

Nathalie Zeude (BAFA)

Hayet Tadjer (BAFA)

André Dos Santos (BAFA) 90% demie journée

Hadjet Benmansour (BAFA)

Marie Nicole (BAFA)

Responsable ALIA : Aurore Connan

équipe animation ALIA élémentaire (ALSH Marcel Pagnol) : Elodie Mmadi / Ilham Paris

Les enfants

- Participent activement aux activités proposées
 - Respectent le matériel, les lieux, les autres enfants et les adultes.
 - Exercent leur créativité et expriment leurs idées pour enrichir le projet.
 - Coopèrent avec les autres et s'impliquent dans la réalisation collective (décor, scénette, exposition finale).
-

Les familles

- Sont informées du projet et peuvent être invitées à une restitution (spectacle, expo).
 - Peuvent contribuer en prêtant du matériel ou en partageant leur expérience (témoignages sur la Provence, photos anciennes).
 - Favorisent la continuité éducative en valorisant ce que l'enfant a découvert.
-

LE NON NÉGOCIABLE :

- Garantir en permanence la sécurité physique et morale des enfants (surveillance adaptée aux effectifs, respect des taux d'encadrement).
- Vérifier le matériel et les espaces avant toute activité ou sortie.
- Prévenir les risques (soleil, chaleur, déshydratation, déplacements lors de sorties).
- Respecter les rythmes de vie : temps calmes, sieste pour les plus jeunes.
- Aucun enfant ne doit être exclu ou mis à l'écart (inclusion et bienveillance).
- Tolérance zéro pour les violences physiques, verbales ou les moqueries.
- Respect mutuel entre enfants, animateurs et familles.
- Utilisation de téléphone limité aux URGENCES

Cadre éducatif

- Respect du règlement intérieur de l'ALSH et des règles de vie établies avec les enfants.
- Respect des objectifs pédagogiques : découverte culturelle, coopération, créativité.
- Priorité donnée aux activités ludiques, adaptées à l'âge et au rythme des enfants.

Respect de l'environnement et du patrimoine

- Ne pas dégrader les lieux visités (collines, parcs, sentiers).
 - Apprendre à gérer le matériel collectif (ranger, nettoyer, partager).
 - Sensibiliser les enfants au respect de la nature (ne pas cueillir, ne pas jeter de déchets).
-

Organisation et cohérence

- Suivi du projet dans le respect du planning validé (tout changement est anticipé et communiqué).
 - Maintien d'une cohérence éducative entre l'équipe, même en cas de remplaçants.
 - Évaluation en fin de projet pour mesurer les réussites et ajuster si nécessaire.
-

Objectif de l'évaluation

- Vérifier si les objectifs pédagogiques (découverte culturelle, coopération, créativité, respect de l'environnement) ont été atteints.
 - Identifier les points forts et les points à améliorer pour de futurs projets.
 - Valoriser le travail des enfants et de l'équipe auprès des familles.
-

Outils d'évaluation

1. Observation quotidienne

- Observer la participation des enfants pendant les activités.
- Noter leur niveau d'enthousiasme, d'attention et de coopération.
- Repérer les difficultés rencontrées (compréhension, fatigue, conflits).

2. Échanges avec les enfants

- Utiliser un temps de parole collectif en fin de journée ou de semaine pour recueillir leurs impressions :
 - Qu'as-tu préféré ?
 - Qu'as-tu découvert ?
 - Que voudrais-tu refaire ou changer ?
- Utiliser des supports adaptés à leur âge : smileys à colorier, dessins, mimes.

3. Échanges avec l'équipe d'animation

- Réunions en cours de projet pour ajuster les activités si besoin.
- Débriefing final pour analyser l'organisation, la cohérence des activités et le respect du rythme des enfants.

4. Implication des familles

- Questionner les familles de manière informelle :

- L'enfant a-t-il raconté ce qu'il a découvert ?
- A-t-il montré de l'intérêt pour la Provence, le théâtre, la nature ?

Restitution finale

- Organiser une petite restitution (spectacle, exposition de dessins, projection de photos ou vidéos) pour valoriser le travail réalisé.
- Présenter aux familles ce que les enfants ont appris et vécu.
-

Bilan écrit

- Rédiger un compte-rendu synthétique :
 - Objectifs atteints / partiellement atteints / non atteints.
 - Points positifs (activités qui ont bien fonctionné).
 - Améliorations pour la prochaine fois (logistique, organisation, supports).

D. LE FONCTIONNEMENT

I. La journée type

Heure	Activité
7h20	Arrivée des animateurs
7h30 – 9h00	Arrivée échelonnée des enfants + jeux libres
9h00 – 9h15	Appel + effectif cantine
9h45 – 10h00	Présentation des activités du matin
10h00 – 11h15	Activités par groupe (manuelles, sportives, ludiques, etc.)
11h15 – 11h30	Rangement des salles
11h30 – 11h45	Toilette + départ en cantine des GS
12h00 – 12h15	Toilette + départ en cantine des élémentaires
12h45 – 13h15	Retour cantine
13h30 – 14h30	Temps calme + jeux calmes
14h45 – 15h00	Présentation des activités de l'après-midi
15h00 – 16h00	Activités par groupe (grands jeux, ateliers, sport, créativité, etc.)
16h00 – 16h15	Préparation et mise en place du goûter
16h15 – 16h45	Goûter
17h00 – 18h30	Jeux calmes + départ échelonné des enfants

II. Les réunions

Organisation des réunions pédagogiques

Le fonctionnement d'un accueil de loisirs repose sur une équipe éducative soudée et cohérente. Pour garantir cette cohérence, des temps de réunions sont organisés entre toute l'équipe pédagogique de l'ALSH Marcel Pagnol (ALIA y compris) de manière régulière et adaptée aux besoins de la structure. Ces temps permettent à chacun d'exprimer ses observations, de participer à la construction du projet et d'assurer une continuité éducative auprès des enfants.

1. Réunions de préparation

- Fréquence : avant chaque période (mercredis, petites vacances, grandes vacances).
- Participants : direction et animateurs.
- Objectifs :
 - Définir les activités et projets spécifiques à la période.
 - Répartir les rôles et responsabilités.
 - Prévoir le matériel et les besoins logistiques.
 - Identifier les points de vigilance (sécurité, besoins spécifiques des enfants).

2. Réunions de suivi hebdomadaire

- Fréquence : une fois par semaine.
- Participants : l'ensemble de l'équipe pédagogique. + ALIA
- Objectifs :
 - Évaluer le déroulement des activités déjà menées.
 - Partager les observations sur le comportement, l'évolution et les besoins des enfants.
 - Ajuster l'organisation si nécessaire.
 - Favoriser la communication et la cohésion d'équipe.

3. Réunions d'évaluation de fin de période

- Fréquence : à la fin de chaque cycle (vacances scolaires, trimestre pour les mercredis).
- Participants : direction et animateurs.
- Objectifs :
 - Dresser un bilan global (points forts, difficultés rencontrées, réussites).
 - Recueillir les propositions d'amélioration.
 - Évaluer l'atteinte des objectifs pédagogiques fixés.
 - Construire les bases du projet de la période suivante.

4. Temps de régulation quotidiens

- Briefing du matin (5-10 minutes)
 - Organisation pratique de la journée.
 - Répartition des tâches et rappel des consignes.
 - Identification d'éventuels besoins urgents (matériel, sécurité, communication).

E. LES RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

La sécurité physique, affective et morale des enfants accueillis est une priorité. L'ensemble de l'équipe pédagogique s'engage à respecter et à faire respecter les règles suivantes, en conformité avec la réglementation Jeunesse et Sports et le projet éducatif de la structure.

1. Encadrement et surveillance

- Respect strict des taux d'encadrement réglementaires.
- Surveillance permanente des enfants, y compris lors des temps libres, des transitions et des déplacements.
- Présence obligatoire d'un animateur par groupe lors des déplacements internes ou externes.

2. Sécurité des locaux et du matériel

- Vérification régulière des espaces utilisés (salles, cour, sanitaires, espaces extérieurs).
- Utilisation de matériel adapté à l'âge des enfants.
- Rangement systématique du matériel après chaque activité.
- Signalement immédiat de tout dysfonctionnement ou danger à la direction.

3. Hygiène et santé

- Lavage des mains avant et après chaque repas, après les activités salissantes et après le passage aux toilettes.
- Accès permanent à de l'eau potable.
- Suivi des régimes alimentaires particuliers et des allergies signalées par les familles.
- Présence d'une trousse de premiers secours conforme et accessible.
- Application des protocoles en cas d'accident, de malaise ou de situation d'urgence.

4. Déplacements et sorties

- Respect des règles de sécurité routière et piétonne.
- Comptage systématique des enfants avant chaque départ, à chaque étape, et au retour.
- Port de signes distinctifs (gilet, chasuble, foulard) pour identifier les groupes lors des sorties.

5. Prévention des risques

- Information régulière de l'équipe sur les procédures d'évacuation et de confinement.
- Exercices de sécurité (incendie, alerte intrusion, évacuation) organisés avec les enfants.
- Sensibilisation des enfants aux règles de vie et de sécurité adaptées à leur âge.

6. Respect et bien-être

- Interdiction de toute forme de violence physique ou verbale, de la part des enfants comme des adultes.
- Vigilance sur les situations de harcèlement, d'isolement ou de mise en danger.
- Mise en place d'un climat de confiance pour favoriser la sécurité affective et morale des enfants.

✓ Ces règles sont rappelées régulièrement aux animateurs et expliquées aux enfants sous une forme adaptée (affiches, discussions, jeux pédagogiques).

PPMS

Si les Plans Particuliers de Mise en Sûreté constituent une obligation pour les établissements scolaires, ils n'en constituent pas moins un excellent cadre de référence pour les accueils de loisirs. Aussi, il est fortement conseillé aux organisateurs d'ACM d'intégrer la question de la sécurité dans la réflexion à mener avec les équipes d'encadrement, et d'élaborer un document cadre (de type PPMS) formalisant les procédures.

Attention, depuis la rentrée 2018, (instruction interministérielle du 13 avril 2017), il y a 2 PPMS dans les établissements scolaires : le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat/intrusion. Dans l'année, il faut réaliser au moins 3 exercices de simulation dont au moins 1 exercice PPMS attentat/intrusion. A côté de ces exercices, sont organisés en plus les exercices spécifiques sécurité incendie.

Aussi, il revient aux organisateurs d'ACM, selon la configuration des lieux d'accueil (locaux situés dans l'école ou locaux non scolaires...) de trouver l'approche la plus cohérente afin de ne pas multiplier les exercices de simulation. Un rapprochement des équipes enseignantes sera utilement recherché pour élaborer conjointement des procédures qui devront être cohérentes du point de vue de l'enfant. Vous pouvez solliciter les correspondants police-gendarmerie sécurité de l'école (appelés aussi référents sécurité) qui peuvent apporter leur expertise aussi bien pour la prévention des risques (pour l'élaboration du PPMS) qu'en situations extrêmes.

Enfin, l'élaboration du PPMS ou d'un document équivalent s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la responsabilité et à la citoyenneté, de la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité selon les articles [D.312-40](#), [D.312-41](#) et [D.312-42 du code de l'éducation](#) (décret n°2006-583 du 23 mai 2006 et circulaire n°2006-085 du 24 mai 2006).

De nombreux [documents thématiques](#) en lien avec la sécurité sur le site de l'[observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement](#).

Télécharger ci-dessous un guide d'élaboration du PPMS, qui peut servir de cadre de référence pour l'élaboration d'un plan adapté à l'accueil de loisirs

FICHE PPMS ALSH MARCEL PAGNOL

1. Identification de la structure

- Nom de l'ALSH :
- Directeur :
- Adresse :
- Téléphone :
- Courriel :

2. Responsable PPMS

- Nom et fonction :
- Téléphone :
- Suppléant :

3. Effectifs présents

- Nombre d'enfants :
- Nombre d'animateurs :
- Autres personnels / intervenants :

4. Types de risques identifiés

- Risque majeur naturel (tempête, inondation, canicule, séisme...)
- Risque technologique (nuage toxique, explosion, transport de matières dangereuses...)
 - Attentat / intrusion malveillante
 - Autre :

5. Déclenchement du PPMS

- **Personne habilitée à déclencher l'alerte :**
.....
 - **Moyens d'alerte :**
 - Téléphone
 - Signal sonore interne
 - Message verbal
 - Autre :
-

6. Conduite à tenir (consignes générales)

En cas de confinement

- Mettre les enfants et le personnel à l'abri dans le lieu prévu
- Fermer portes, fenêtres, volets
- Couper la ventilation si nécessaire
- Garder le calme et rassurer les enfants

En cas d'évacuation

- Évacuer selon l'itinéraire défini
- Emporter la liste de présence
- Se rendre au point de rassemblement
- Vérifier les effectifs

En cas d'intrusion / attentat

- Se cacher, s'enfermer si possible
 - Éteindre les lumières
 - Mettre les téléphones en silencieux
 - Ne sortir que sur consigne des forces de l'ordre
-

7. Lieux prévus

- **Lieu(x) de confinement :**
 - **Itinéraire(s) d'évacuation :**
 - **Point de rassemblement :**
-

8. Moyens matériels disponibles

- Trousse de premiers secours
 - Eau potable
 - Liste des enfants et personnels
 - Téléphone chargé
 - Lampe torche
 - Autres :
-

9. Informations des familles

- **Mode d'information des familles :** Téléphone SMS Courriel Affichage
 - Les familles ne doivent pas se rendre sur place sans consigne officielle.
-

10. Exercices et mises à jour

- **Date du dernier exercice PPMS :**
.....
 - **Observations / améliorations :**
.....
.....
.....
.....
-

11. Validation

- **Nom et signature du responsable :**
.....
 - **Date :**
-

Document à conserver dans un lieu accessible et connu de l'ensemble de l'équipe pédagogique.

ACCUEIL de LOISIRS.....

Programme d'activités des vacances de

Du au

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
matin					
repas					
Après-midi					